

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 439

Rubrik: Annexe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'élimination des indésirables

La retraite à soixante ans ne guérira pas les sociétés du chômage. Bien plus, la retraite à soixante ans, faux remède économique et social, joue directement contre les vieux... C'est Alfred Sauvy qui proteste dans son dernier ouvrage « Coût et valeur de la vie humaine » (Éditions Herrmann) ! Et le célèbre démographe de mettre l'accent sur les « cas tragique où la vie humaine est en concurrence avec un objectif économique ».

La démonstration de Sauvy (voir le chapitre intitulé « L'élimination des indésirables : les vieux »). Nous citons :

« (...) De plus en plus, dans les pays capitalistes, l'idée générale n'est pas tant d'éliminer physiquement les vieux que de les chasser de la vie active, aussitôt que possible, pour libérer des emplois. Cette attitude répond à deux mobiles :

» Une conception arithmétique enfantine de l'emploi, qui conduit à penser, contre toute expérience, que le nombre d'emplois dans un pays est limité comme une ressource naturelle; d'où l'idée de partage, de rationnement.

» Selon cette conception, naïvement malthusienne, celui qui consomme des richesses est considéré comme agissant favorablement, alors que celui qui en produit est redouté. Lorsque, vers 1960, la population a pris conscience de la montée des classes jeunes, elle s'est fortement émue à l'idée d'une augmentation de la population active, alors que la perspective qui se dessinait en même temps, de l'augmentation de la population inactive âgée, donc de charges supplémentaires, ne provoquait aucune émotion.

» L'état d'esprit, qui vise à présenter la retraite comme un bien et comme une fin en soi. Le souci essentiel de la société contemporaine, en particulier en France, est de chasser les vieux de la vie économique, sous un tombereau de fleurs. (...)

» Comme les données de fait conduisent à des vues opposées, notamment l'accroissement de la population de vieux, les arguments les plus hypocrites sont employés; par exemple, le renvoi d'un homme hors de la vie active, avec un revenu diminué de près de moitié, est présenté pieusement comme une application du droit au repos. (...) Tartuffe est un enfant de Marie à côté de ceux qui, pour chasser un homme de son emploi, annoncent : « Monsieur X... est admis à faire valoir ses droits à la retraite. » (...)

» Ignore-t-on que l'espérance de vie à soixante ans est aujourd'hui de seize ans pour les hommes et de vingt ans pour les femmes ?

» Du fait de la politique malthusienne en matière d'emploi, le vieux qui travaille est un indésirable dont il faut se débarrasser. Ces dernières années, la chasse aux vieux a été vigoureusement menée, en particulier dans les administrations. Que cette élimination ait coïncidé avec un effondrement de la natalité n'a rien de surprenant, car dans les deux cas, la peur en est le mobile profond. (...)

Et Sauvy de citer deux exemples :

« Les seuls pays occidentaux qui aient étudiés avec sérieux le problème de la rentabilité nationale sont les Scandinaves, et particulièrement les Suédois. C'est pourquoi, malgré la tendance classique des socio-démocrates au malthusianisme, ils ont fixé initialement à soixante-sept ans l'âge de la retraite et ne le réduisent qu'avec les plus grandes précautions. (...)

» Quant aux Norvégiens, ils ont abaissé de soixante-dix à soixante-sept ans l'âge de la retraite en 1973. Il n'y a pas de chômeurs en Norvège.

» Un peu plus complexe a été l'aventure des Soviétiques : au début, ils ont fixé à soixante ans, pour les hommes, l'âge d'inactivité, décision qui s'expliquait par deux raisons :

» Ils pensaient accomplir ainsi un progrès social. Il y a un demi-siècle, un travailleur de soixante ans était bien plus usé qu'il ne l'est aujourd'hui.

» La proportion des sexagénaires entre les deux

guerres s'élevait à 6,7%. Par la suite, le vieillissement s'est produit peu à peu; bien que la proportion des sexagénaires ne soit encore que de 12,5% le gouvernement a réfléchi et a pris des mesures pour prolonger la vie active.

» Dans un premier temps, ces mesures se sont bornées à permettre de réembaucher des travailleurs en retraite. (...) A partir de 1974, les gouvernements ont été plus loin, donnant des primes spéciales non seulement aux travailleurs âgés de plus de soixante ans, mais aussi aux entreprises qui les emploient.

» Par ce moyen habile, le gouvernement soviétique quitte la position absurde qui consiste à juger tous les hommes sur leur âge et fait intervenir les deux critères les plus justes : volonté et capacité de travailler. (...)

Cette prise de position « à contre-courant » du savant français aura au moins le mérite de faire sortir la réflexion sur l'âge de la retraite des ornières que l'on connaît !

Pour mémoire, l'éclosion de ce mouvement « anti-retraite à 65 ans » aux Etats-Unis où, à l'image de la Californie qui a vu entrer en vigueur une loi qui rendra impossible la mise à la retraite d'office d'un employé encore capable de travailler, des spécialistes ont concocté une loi fédérale interdisant la retraite obligatoire avant 70 ans pour la plupart des travailleurs (sur 91 millions d'actifs, un quart serait concerné par cette mesure...).

ABONNEMENTS-CADEAUX

L'offre « abonnements-cadeaux » devait s'éteindre à la fin du mois de janvier... Nous vous laissons une semaine de délai supplémentaire, c'est-à-dire jusqu'à la parution de « Domaine Public » 440 le jeudi 9 février prochain ! Cela permettra aux abonnés qui ne se sont pas encore acquittés de leur abonnement pour l'année en cours de bénéficier de ce précieux avantage (Fr. 75.— pour régler votre dû et offrir DP à la personne de votre choix pour un an, selon la formule consacrée).

NB. Pour les personnes qui auraient déjà versé Fr. 48.— et désireraient néanmoins offrir DP : verser un complément de Fr. 28.— (en indiquant « complément-abonnement-cadeau »).